

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9860

**FETE DU 12 ET 13 AOÛT A L'ABBAYE  
INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route  
Vu l'organisation les 12 et 13 août prochain par le Comité des Fêtes « Watt'en Fête » d'une fête historique sur le site de l'Abbaye

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des visiteurs et faciliter le bon déroulement de cette fête

**ARRÊTE**

**Art 1 :** le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT rue de la Montagne/RD26 (à partir de la sortie du parking de la mairie) du samedi 12 août 2023 à 10h au dimanche 13 août 2023 de 10h à 19h.

**Art 2 :** la signalisation relative à cette prescription sera mise en place et assurée par les services techniques municipaux.

**Art 3 :** Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten
- Le département gestionnaire de voirie

Fait à WATTEN, le 14 juin 2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.